



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1562 (2004) du 17 septembre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) jusqu'au 30 juin 2005. Dans la même résolution, le Conseil m'a demandé de lui faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis pour consolider la paix en Sierra Leone. Le présent rapport, soumis comme suite à cette demande, fait le point de l'évolution des conditions de sécurité et des progrès d'ensemble réalisés pour la réduction des effectifs de la Mission depuis mon dernier rapport, en date du 9 septembre 2004 (S/2004/724). On y trouvera également une description des préparatifs que la MINUSIL effectue pour passer de la configuration actuelle à une présence résiduelle en Sierra Leone, comme prévu par la résolution 1537 (2004) du 30 mars 2004.

#### II. Sécurité

2. Pendant la période à l'examen, la situation générale en Sierra Leone est demeurée dans l'ensemble calme et stable sur le plan de la sécurité. Le 23 septembre 2004, la MINUSIL a ainsi pu transférer au Gouvernement sierra-léonais la responsabilité principale de la sécurité dans la zone occidentale (y compris Freetown), dernière zone qui restait sous le contrôle de la Mission, et achever ainsi le transfert général de responsabilité. En consultation avec le Gouvernement, on procède donc actuellement au réajustement du rôle de la MINUSIL, qui aura désormais pour tâche d'apporter son appui aux services de sécurité nationale.

3. Depuis le 3 juin 2004 et le début des procès devant le Tribunal spécial, aucune menace notable dirigée contre le Tribunal n'a été signalée. Alors que celui-ci poursuit ses activités, son personnel, ses installations et les témoins restent très exposés. Le 8 novembre, quelque 45 détenus se sont enfuis de la prison de Pademba Road (hors tribunal) à Freetown. Le Gouvernement a fait savoir qu'aucun des fuyards n'attendait d'être jugé pour trahison, contrairement aux « Westside Boys » ou à certains anciens membres du Revolutionary United Front (RUF). Il reste que ces fuites ont suscité des préoccupations quant aux mesures de sécurité prises dans la principale prison de la ville. Jusqu'ici, seuls deux des 45 fuyards ont été arrêtés à



nouveau, et un troisième s'est constitué prisonnier. L'enquête sur cet incident se poursuit.

4. La relation entre les forces armées de la République de Sierra Leone et la police sierra-léonaise a continué de s'améliorer, et les dirigeants des deux organismes de sécurité se sont engagés à renforcer leur coopération, comme indiqué dans leur communiqué conjoint du 9 août. En outre, des opérations communes menées récemment par les deux entités, notamment dans les zones frontalières, ont aidé à améliorer la coordination tactique entre les forces de sécurité.

5. Dans le même temps, la question de la zone disputée située au nord du village frontalier de Yenga demeure un sujet de préoccupation. Lors d'une réunion convoquée le 2 septembre, le Président de la Sierra Leone, M. Ahmad Tejan Kabbah, et le Président de la Guinée, M. Lansana Conté, ont fait une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé que le village de Yenga appartenait à la Sierra Leone. Les forces armées guinéennes maintiennent toutefois une faible présence dans la zone, et on a signalé que certains civils sierra-léonais y avaient été harcelés par les troupes. Cette question continue de créer des tensions et peut encore nuire aux relations cordiales existant entre les deux pays.

6. Durant la période considérée, la sécurité de la Sierra Leone n'a été exposée à aucune menace extérieure notable. La situation au Libéria a continué à se stabiliser, malgré les récents troubles survenus à Monrovia. La sécurité à la frontière avec le Libéria s'est améliorée avec le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et celui, aux principaux postes frontière, d'agents d'immigration dépêchés par le Gouvernement national de transition du Libéria. La police et les forces armées sierra-léonaises ont multiplié leurs patrouilles communes aux frontières avec l'aide de la MINUSIL.

7. Malgré la stabilité de la situation du point de vue de la sécurité, le pays a continué de souffrir considérablement sur le plan socioéconomique, notamment en raison de la hausse du chômage chez les jeunes et de la montée en flèche des prix des produits de base, ce qui a provoqué des tensions parmi la population. L'ombre que l'absence d'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population jette sur les perspectives de relèvement national demeure un grave sujet de préoccupation.

### **III. Mise en œuvre du plan de réduction des effectifs et préparatifs pour le passage à la présence résiduelle de la Mission**

8. La réduction des effectifs de la MINUSIL s'est poursuivie conformément au calendrier ajusté décrit dans mon rapport, en date du 6 juillet 2004 (S/2004/536). À la fin du mois de décembre, les effectifs seront en principe réduits à quelque 4 000 membres du personnel et 184 observateurs militaires de l'ONU. Après le rapatriement d'un bataillon nigérian en décembre 2004, la force de la MINUSIL comptera trois bataillons d'infanterie ainsi que des troupes d'appui. Dans le cadre du processus de transition, les quartiers généraux des secteurs Nord et Sud fermeront leurs portes le 31 décembre 2004. Toutes les unités relèveront alors directement de l'état-major de la Mission.

9. À la fin du mois de décembre 2004, conformément au plan de réduction des effectifs, la composante police civile des Nations Unies, qui comprend actuellement 118 policiers, sera ramenée à 80 personnes, notamment 15 formateurs, 35 mentors, 9 policiers affectés au quartier général, dont le commissaire de police, et 6 conseillers qui s'occuperont de la sécurité des aéroports et des questions de police des frontières et de police de l'extraction des diamants. Resteront également sur place 15 conseillers spécialisés qui seront installés au siège de la police sierra-léonaise et qui seront chargés de questions diverses telles que la police de proximité, la violence à motivation sexiste, les stratégies de lutte contre les stupéfiants et la coopération avec Interpol. Il est prévu que des formateurs de la police civile des Nations Unies restent à l'école de police de Hastings et dans les trois centres régionaux de formation de Bo, Makeni et Kenema. Certains mentors seront déployés dans les 10 localités où sont installées les équipes afin de poursuivre leurs activités d'enseignement individualisé sur le terrain.

10. Alors qu'elle prépare son retrait, la MINUSIL continue d'affiner le plan de réduction de ses effectifs, en consultation avec l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction, en vue d'appuyer comme il convient les services de sécurité du Gouvernement. L'exercice relatif à la sécurité nationale, effectué en novembre afin de mettre à l'essai les procédures de planification qui seront appliquées après le dégageant de la MINUSIL, a représenté un succès considérable. La première phase, menée du 1<sup>er</sup> au 5 novembre, a consisté en un exercice de prise de décisions en commun en situation de crise avec la participation du Conseil de sécurité national et de ministères et d'organismes gouvernementaux de premier plan. La seconde phase, organisée du 17 au 21 novembre, a porté essentiellement sur l'état de préparation du commandement unifié de la police et des forces armées sierra-léonaises.

11. La MINUSIL a continué d'assurer la surveillance et le suivi des comités de sécurité chargés des districts et des provinces, dont l'efficacité s'est améliorée durant la période à l'examen. Le fonctionnement de ces comités continue toutefois d'être entravé par le mauvais état de l'infrastructure logistique, la très forte pénurie de véhicules et d'autres problèmes logistiques.

12. La MINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à coordonner étroitement leur action en vue d'une transition sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix en Sierra Leone. À cette fin, la Mission et l'équipe de pays élaborent conjointement un plan de transition qui définit les tâches prioritaires pour 2005. Le plan met l'accent sur le renforcement des capacités nationales, une plus grande prise en main des activités par le pays et la nécessité de veiller à ce que le Gouvernement prenne la tête des opérations lors de l'élaboration et de l'application des politiques et programmes relatifs aux secteurs clefs. Il vise en outre à faire en sorte que le Gouvernement s'attaque aux causes profondes du conflit, ce qui nécessiterait d'ambitieuses réformes supplémentaires dans des secteurs critiques, notamment la justice et le système pénal.

## **A. Renforcement de la capacité de la police sierra-léonaise**

13. En collaboration avec l'équipe du Commonwealth, la MINUSIL a continué à aider la police sierra-léonaise à accélérer le processus de recrutement et à améliorer la formation des nouveaux cadets. Deux mille cent soixante-quatorze recrues ayant

été formées à l'école de police de Hastings, les effectifs de la police sierra-léonaise s'établissent actuellement à quelque 7 700 policiers, dont plus de 1 000 femmes, soit 14 % de la force. Étant donné que 417 recrues ont achevé leur formation à la mi-décembre, la force comptera 8 125 policiers au total.

14. La remise en état de l'école de police de Hastings a été menée à terme. Les installations manquent toutefois de mobilier et d'autre matériel de base nécessaire pour pouvoir porter à 600, comme prévu, le nombre de recrues participant à chaque stage de formation. Pour le moment, 520 candidats ont été retenus pour le prochain stage, qui devrait commencer en janvier 2005. D'autres opérations de recrutement commenceront en décembre 2004. La construction de trois centres régionaux de formation à Bo, Makeni et Kenema a également été achevée, mais ces centres manquent aussi de certains matériels de base. Par ailleurs, la construction de cantonnements à Jendema, Makeni, Kamakwie, Tongo, Daru, Segbwema et Kailahun se poursuit encore, d'où des retards dans le déploiement des policiers dans ces zones.

15. Grâce aux fonds fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la composante police civile des Nations Unies applique actuellement des programmes de formation en cours d'emploi dans les centres régionaux de formation. Cette formation a bénéficié à 298 inspecteurs et sergents de police, et 220 autres policiers ont été formés à l'enseignement individualisé sur le terrain. Ils devraient progressivement assumer le rôle de mentor actuellement joué par la police civile des Nations Unies. En outre, 440 conducteurs de voitures de police sierra-léonais ont été formés. La MINUSIL offre également aux policiers des cours de sensibilisation aux droits de l'homme et aux questions liées à la violence sexiste. Enfin, la Mission a aidé la police sierra-léonaise à recruter et former 20 agents d'immigration et a établi des manuels de formation et de gestion à l'intention du personnel des services d'immigration et des établissements pénitentiaires.

## **B. Renforcement de la capacité des forces armées**

16. La formation et la restructuration des forces armées de la République de Sierra Leone se sont poursuivies. Le Gouvernement suisse a récemment fait don de 260 camions aux forces armées, un geste des plus louables qui a été hautement apprécié. Ce don, conjugué à l'aide généreuse et ininterrompue du Royaume-Uni, devrait fortement contribuer à régler les problèmes chroniques de transport et de communications que connaissent les forces armées. L'efficacité opérationnelle générale des forces armées continue toutefois de poser problème, notamment en raison de l'insuffisance du matériel de communication tactique et autre équipement et de la pénurie de logements.

## **C. Consolidation de l'autorité de l'État**

17. En collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD, le Gouvernement sierra-léonais a lancé un programme de formation et de renforcement des capacités visant à accroître l'efficacité des autorités locales nouvellement élues. Les conseils locaux, en collaboration avec les autorités des chefferies, sont en train d'examiner le régime fiscal local. Dans la situation économique actuelle, les perspectives qui

s'offrent pour dégager des recettes publiques permettant de financer les services essentiels restent toutefois insuffisantes.

#### **D. Réinsertion des ex-combattants**

18. La MINUSIL a continué à coopérer étroitement avec la MINUL au sujet des ex-combattants sierra-léonais qui ont été désarmés et démobilisés au Libéria. Dans le même temps, la MINUSIL, le PNUD, le Gouvernement sierra-léonais et d'autres parties intéressées préparent la réinsertion effective de ces ex-combattants, qui finiront par être rapatriés en Sierra Leone.

19. Entre le 4 et le 7 octobre, le Gouvernement a tenu des réunions avec des dirigeants du Gouvernement national de transition du Libéria, avec la participation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), afin d'examiner des plans pour le rapatriement de quelque 435 ex-combattants libériens de Sierra Leone et leur inclusion par la suite dans des programmes de réinsertion au Libéria. Un projet de mémorandum d'accord a été établi et il est actuellement examiné par les deux gouvernements. Les ex-combattants participent en ce moment à des programmes de formation professionnelle financés par l'Union européenne, en vue de leur rapatriement au Libéria au début de 2005.

#### **E. Rétablissement du contrôle de l'État sur les activités d'extraction de diamants**

20. Le Gouvernement a continué de renforcer son contrôle sur les activités d'extraction de diamants. À la fin du mois d'octobre, les exportations officielles de diamants se chiffraient à 120 millions de dollars, contre 71 millions pour la même période en 2003. Cela est dû en grande partie à l'application systématique par le Gouvernement du Système de certification du Processus de Kimberley. Un groupe d'examen collégial du Processus de Kimberley se rendra en principe en Sierra Leone et en Guinée, au début de 2005, pour faire le point des initiatives régionales visant à prévenir le commerce illicite et la contrebande de diamants.

21. La MINUSIL, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), le Ministère du développement international du Royaume-Uni et d'autres parties intéressées ont continué d'aider le Gouvernement à appliquer une nouvelle politique relative aux minéraux en lui apportant une assistance technique et en lui permettant de renforcer ses capacités. La MINUSIL et le PNUD ont récemment organisé un programme de formation à l'intention des experts sierra-léonais spécialisés dans les systèmes d'information géologique et la collecte de données afin de compléter les efforts que le Gouvernement déploie actuellement pour mettre en place un système de cadastre national.

## **IV. Droits de l'homme, réconciliation nationale et justice**

### **A. Surveillance et promotion des droits de l'homme**

22. La situation des droits de l'homme en Sierra Leone s'est encore améliorée pendant la période à l'examen. En collaboration avec des organisations locales de défense des droits de l'homme, la MINUSIL a continué de surveiller les prisons et les opérations de la police sierra-léonaise, ainsi que le fonctionnement des tribunaux. La Commission des réformes juridiques, reconstituée en 2003 pour passer en revue les lois en vigueur et faire des recommandations quant à celles qu'il fallait abroger ou amender ou aux textes nouveaux qu'il fallait adopter, a élaboré un projet de loi sur les infractions sexuelles qui alignait les textes législatifs sur les normes internationales. Le Gouvernement examine le projet de loi et devrait le soumettre bientôt au Parlement. La Commission élabore actuellement un projet de loi sur l'héritage et la succession en vue d'éliminer les dispositions discriminatoires figurant dans la législation en vigueur.

23. La réforme à long terme de l'appareil judiciaire demeure une nécessité car l'arriéré judiciaire considérable et les détentions prolongées continuent de poser problème. La MINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts visant à accroître le nombre de magistrats et à déployer des juges de paix dans l'ensemble du pays.

### **B. Protection des enfants**

24. La MINUSIL, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et les organisations non gouvernementales de protection de l'enfant opérant en Sierra Leone ont poursuivi leur collaboration avec leurs homologues au Libéria pour veiller à ce que le programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion traite comme il convient la question des enfants sierra-léonais associés aux forces combattantes libériennes. Le CICR a réuni un premier groupe de 12 enfants sierra-léonais avec leur famille. Il a en outre repéré 150 autres enfants au Libéria et prend actuellement les mesures voulues pour faciliter leur retour auprès de leur famille. Trente-six enfants libériens associés aux forces combattantes en Sierra Leone se trouvent encore dans des camps de réfugiés dans le pays, et quelque 168 autres ont déjà été rapatriés. Les retrouvailles avec les familles et les activités de rapatriement et de réinsertion sont organisées par le HCR et le CICR, en coordination avec l'UNICEF au Libéria.

25. Dans le cadre d'une action conjointe visant à régler le problème du trafic d'enfants, la MINUSIL, l'UNICEF et la police sierra-léonaise ont sauvé un groupe de 47 enfants qui se trouvaient dans le village de Masanga (district de Tonkolili), dans la province nord de la Sierra Leone, des enfants que l'on comptait sortir clandestinement du pays. Tous les enfants, à l'exception d'un seul qui est mort de malnutrition, ont retrouvé leur famille. Un projet de loi sur le trafic d'enfants est actuellement examiné par le Parlement.

26. De son côté, l'UNICEF a élaboré puis soumis au Gouvernement un projet de loi sur la politique relative aux enfants et les droits de l'enfant. L'UNICEF, la MINUSIL et le Ministère de la protection sociale et des questions intéressant les femmes et les enfants collaborent avec la Commission nationale s'occupant des

enfants touchés par le guerre afin d'organiser des conférences consultatives publiques sur le projet de loi et la politique relative aux enfants dans les provinces. La MINUSIL et l'UNICEF ont continué d'aider la Commission nationale à mettre au point une formule pour ses centres de traitement des traumatismes, processus qui sera achevé sous peu.

### **C. Situation des femmes**

27. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSIL a continué à promouvoir les droits de la femme en Sierra Leone grâce à des programmes de formation et de sensibilisation. Dans le même temps, les principes énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Sierra Leone en 1988, sont incorporés dans les projets de loi du pays.

### **D. Commission vérité et réconciliation**

28. Le rapport final de la Commission vérité et réconciliation a été présenté au Président Kabbah le 5 octobre, puis diffusé auprès du public. La MINUSIL et l'UNICEF ont uni leurs efforts pour établir une version du rapport destinée aux enfants, et la Commission vérité et réconciliation a recommandé de faire figurer cette version dans le programme scolaire national.

### **E. Tribunal spécial pour la Sierra Leone**

29. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a poursuivi les procès de dirigeants du RUF et des Forces de défense civile. Depuis le début des procès en juin, 18 témoins ont été entendus dans celui du RUF. Dans le même temps, le procès des dirigeants des Forces de défense civile a repris le 2 novembre. En principe, une deuxième chambre, qui jugera les trois principaux dirigeants du Conseil révolutionnaire des forces armées actuellement détenus par le Tribunal spécial, entamera ses travaux au début de 2005.

30. Le 15 octobre 2004, le Tribunal spécial a signé son premier accord sur l'application des peines, qui permettra à certains condamnés d'exécuter leur peine hors de Sierra Leone. Il a également conclu un nombre restreint d'accords prévoyant le changement de lieu de résidence de témoins. Cependant, le Tribunal est particulièrement préoccupé par le fait qu'il n'existe pour l'heure pas d'accord qui permettrait de transférer temporairement des détenus hors de Sierra Leone pour raison médicale. Cela étant, il a arrêté la stratégie d'achèvement de ses travaux.

## **V. Questions humanitaires et processus de relèvement national**

31. Depuis le début de l'opération de rapatriement volontaire en septembre 2000, 271 777 réfugiés sierra-léonais ont été rapatriés, dont 179 283 avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés, le reste bénéficiant d'une aide locale à la réinsertion. Même si le HCR a officiellement achevé l'opération de

rapatriement en juin 2004, un groupe de 353 réfugiés sierra-léonais, qui se trouvent actuellement en Gambie, bénéficiera à titre exceptionnel d'une aide pour un rapatriement avant la fin de l'année.

32. Le rapatriement de réfugiés libériens depuis la Sierra Leone a commencé le 1<sup>er</sup> octobre et, depuis, 950 réfugiés sont rentrés dans leur pays. Quelque 66 000 réfugiés libériens se trouvent actuellement en Sierra Leone, la plupart dans des camps situés dans le sud et l'est du pays. Le HCR entend rapatrier jusqu'à 1 600 d'entre eux à la fin de cette année, l'opération devant en principe s'achever en 2006. De plus en plus, des membres des familles de réfugiés se rendent au Libéria pour préparer leur retour dans les foyers et les fermes en attendant le rapatriement officiel, ce qui témoigne de la confiance croissante dans le processus de paix au Libéria. Dans le même temps, les équipes de soutien à la transition des Nations Unies aident le Gouvernement à apporter une assistance aux groupes vulnérables en Sierra Leone. Grâce à la mise en place de conseils de district, ces équipes favorisent l'aménagement de mécanismes de coordination de l'aide au développement dans les districts.

33. Sur le plan économique, le PIB en valeur réelle devrait augmenter de 7,2 % en 2004. Parallèlement, la dépréciation continue de la devise sierra-léonaise, le leone, conjuguée à l'expansion rapide de la masse monétaire et son incidence sur les prix intérieurs, pose un problème pour la stabilité macroéconomique dans le pays. Il faudra suivre de près l'inflation et les taux de change en 2005. Le taux de change du leone a été mis à l'épreuve en raison de la hausse des cours du pétrole, ainsi que celle des prix du riz et d'autres produits de première nécessité. Le maintien d'un taux de croissance du PIB en valeur réelle en Sierra Leone devrait devenir plus difficile, la communauté des donateurs étant en train de réduire l'assistance fournie pour répondre aux besoins apparus à la suite du conflit. La baisse prévue de l'aide des donateurs en 2005 fait ressortir la nécessité de renforcer la collecte de recettes intérieures et d'adopter des mesures de contrôle des dépenses plus rigoureuses.

## **VI. Aspects régionaux**

34. Les dirigeants des pays membres de l'Union du fleuve Mano (UFM), à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, ont continué de se rencontrer et de tenir des consultations pendant la période considérée. Les efforts déployés par le Président Kabbah pour résoudre les problèmes au sein de la direction de la faction du LURD (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) au Libéria sont tout à fait méritoires.

35. Dans le même temps, des efforts sont faits pour restructurer et renforcer le secrétariat de l'UFM afin de lui permettre d'exercer de nouvelles responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le 5 novembre, le Conseil ministériel de l'UFM s'est réuni à Freetown et a approuvé la nouvelle structure opérationnelle du secrétariat, qui élargirait la portée de son mandat à la coordination des activités des organisations de la société civile œuvrant à la promotion de la paix et de la réconciliation dans la sous-région.

36. La MINUSIL, la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la coopération intermissions. Des membres des trois missions ont notamment noué des contacts et se sont rencontrés pour examiner l'évolution de la situation, évoquer les menaces actuelles,

formuler des politiques et définir les moyens de régler les problèmes transfrontières. Du 5 au 8 octobre, l'ONUCI a organisé une réunion des commandants de la force des trois missions au cours de laquelle on a examiné la situation générale dans la sous-région, ainsi que la situation actuelle dans les pays où les missions étaient déployées. En outre, lors d'une réunion tenue à Monrovia le 3 décembre, les chefs de mission politique et de maintien de la paix en Afrique occidentale ont souligné que l'ONU devait élaborer un plan de retrait ordonné et réaliste de la Sierra Leone et ont accueilli avec satisfaction le plan de transition évoqué au paragraphe 12 du présent document, qu'ils ont qualifié de modèle pour le passage du maintien à la consolidation de la paix. Les chefs de mission ont réaffirmé leur engagement en faveur de la coordination entre les missions, notamment dans les domaines des activités transfrontières et de l'aide humanitaire.

37. Par ailleurs, la MINUSIL coopère avec la MINUL et l'ONUCI, ainsi que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, pour élaborer des stratégies cohérentes visant à résoudre les problèmes transfrontières touchant au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, au trafic d'armes légères et au trafic d'enfants.

38. La MINUSIL et la MINUL ont également commencé à effectuer des vols réguliers entre Freetown, Monrovia et Accra. Les deux missions se partagent les heures de vol, les sièges et le transport de marchandises. Elles ont également poursuivi leur collaboration étroite concernant d'autres aspects de la coopération intermissions.

## **VII. Appui aux opérations de la Mission**

39. Entre juillet et octobre 2004, la MINUSIL a déplacé, par voie aérienne, 5 553 soldats en dehors et à l'intérieur de la zone de la mission dans le cadre des relèves et des rapatriements, et elle a transporté quelque 800 tonnes de fret aérien sur les vols. En outre, 76 conteneurs maritimes et 259 véhicules transportant du matériel appartenant aux contingents ont été renvoyés dans les pays fournissant des contingents.

40. Au moment où la Mission réduit ses effectifs, la rotation de son personnel recruté sur le plan international se poursuit en raison des réaffectations dans des missions nouvelles et élargies. Comme l'a noté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la demande générale actuelle de personnel expérimenté dans les opérations de maintien de la paix, conjuguée à la réduction des effectifs de la MINUSIL, a précipité la réduction de cette catégorie de personnel dans la Mission. Pour faire en sorte qu'il y ait un nombre suffisant d'agents expérimentés pour mener à bien les activités relatives à la réduction des effectifs, la liquidation des avoirs, la remise à disposition des programmes et les enseignements tirés, la MINUSIL, en coopération avec le Siège de l'ONU, s'efforce de retenir ou de remplacer le personnel à des postes d'importance critique. Dans le même temps, étant donné qu'il est prévu de liquider la présence résiduelle de la MINUSIL en 2005, des efforts sont faits pour que le personnel expérimenté soit déployé en temps voulu et sans heurts dans d'autres missions.

41. L'enquête sur le crash d'hélicoptère qui s'est produit le 29 juin 2004 est en cours. Le 18 novembre, la MINUSIL a fourni d'autres documents et preuves

matérielles pour les besoins de l'enquête et aux fins d'analyse au Comité inter-États de l'aviation de la Communauté d'États indépendants.

42. Face à l'épidémie récente de fièvre de Lhassa en Sierra Leone, qui a également une incidence sur les opérations des Nations Unies, le Secrétariat a dépêché une équipe d'experts en Sierra Leone. On a constaté que les installations locales existantes pour traiter la maladie étaient insuffisantes et que la MINUSIL pouvait jouer un rôle, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et le réseau du fleuve Mano sur la fièvre de Lhassa, pour mettre en place des moyens locaux permettant de diagnostiquer et de traiter la maladie.

## **VIII. Observations et recommandations**

43. La situation générale en Sierra Leone est demeurée calme et stable pendant la période considérée. Des conditions de sécurité favorables ont favorisé de nouveaux progrès pour la consolidation de la paix dans le pays et ont également permis à la MINUSIL de poursuivre la réduction de ses effectifs militaires. En outre, la Mission a pu transférer au Gouvernement sierra-léonais la responsabilité de la sécurité dans le pays.

44. Néanmoins, le manque d'infrastructures et de matériel approprié continue d'entraver l'efficacité opérationnelle du secteur de la sécurité nationale, plus particulièrement dans les zones frontalières. L'appui apporté récemment par certains donateurs, en particulier le don de 260 camions divers promis par le Gouvernement suisse aux forces armées de la République de Sierra Leone, ainsi que l'aide durable et précieuse du Royaume-Uni, ont été des plus utiles. Il reste cependant beaucoup à faire en ce qui concerne les moyens opérationnels de la police et des forces armées. C'est pourquoi le Gouvernement et ses partenaires internationaux devraient intensifier leurs efforts visant à faire face aux besoins logistiques et d'infrastructure du secteur de la sécurité en Sierra Leone.

45. En attendant, la MINUSIL continuera de réduire progressivement ses effectifs et poursuivra le passage à une présence résiduelle, qui devrait s'achever à la fin de février 2005. Elle suivra attentivement l'évolution de la situation en matière de sécurité et apportera l'appui nécessaire au Gouvernement. Je compte également soumettre au Conseil de sécurité, en avril 2005, un rapport sur l'application des critères qu'il avait définis pour la présence résiduelle de la MINUSIL, ainsi qu'une nouvelle évaluation de la sécurité dans le pays et des recommandations possibles à ce sujet.

46. Le Gouvernement sierra-léonais a fait des efforts méritoires pour renforcer son contrôle sur les activités d'extraction de diamants, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement les recettes tirées des exportations officielles de diamants. Il s'agit là d'un des résultats essentiels de la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays, ce qui devrait inciter les autorités à continuer de renforcer leur contrôle sur ce secteur, indispensable pour la relance de l'économie nationale.

47. Dans le secteur de la justice, le Gouvernement sierra-léonais a pris de nouvelles mesures pour renforcer la primauté du droit, en particulier grâce à la nomination récente d'un certain nombre de juges à de hautes instances judiciaires, ce qui permettrait d'accélérer le jugement des nombreuses affaires en souffrance

devant les tribunaux. Il reste cependant beaucoup à faire pour résoudre les difficultés structurelles persistantes que connaît le secteur de la justice dans le pays. À cet effet, il convient d'adopter une stratégie d'ensemble et mener des réformes ambitieuses, y compris une réforme en profondeur du système pénitentiaire, qui devrait être menée sans tarder.

48. Alors que la Sierra Leone passe de la phase de relèvement et de reconstruction à celle de développement, le Gouvernement et ses partenaires internationaux devront mener des actions concertées et très circonscrites pour atténuer la pauvreté afin que l'amélioration de la situation macroéconomique ait un effet favorable sur les conditions de vie de la population. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dont le Gouvernement achève actuellement la mise au point en consultation avec ses partenaires, servirait de cadre à ce plan d'action. L'aide accordée à la suite du conflit devra être suivie de mesures appropriées d'assistance et de développement à long terme de la part des donateurs.

49. Les efforts actuellement déployés pour stabiliser le Libéria auront certainement un effet favorable sur la situation de l'ensemble de la sous-région de l'Union du fleuve Mano, particulièrement en Sierra Leone. Cependant, les troubles récents survenus en Côte d'Ivoire ont eu des répercussions dans la région, s'agissant en particulier de l'afflux de réfugiés ivoiriens dans les installations déjà excessivement sollicitées des pays voisins. Il est clair que si la crise perdure en Côte d'Ivoire, la stabilité de l'ensemble de la sous-région, y compris la Sierra Leone, pourrait être gravement compromise.

50. En conclusion, je souhaite remercier les pays fournissant des contingents et des forces de police à la MINUSIL, ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les donateurs et les organismes d'aide humanitaire et de développement pour leur soutien indéfectible à l'action menée pour consolider la paix en Sierra Leone. Je tiens également à rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Daudi Ngelautwa Mwakawago, ainsi qu'à tout le personnel civil et militaire de la MINUSIL pour leur contribution aux efforts visant à rétablir une paix durable en Sierra Leone.

## Annexe

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone :  
effectifs militaires et de police (au 5 décembre 2004)**

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>			<b>Total</b>	<i>Forces de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<b>Total police civile</b>
Allemagne			16	<b>16</b>	
Bangladesh	8	17	456	<b>481</b>	<b>2</b>
Bolivie	3			<b>3</b>	
Canada	5			<b>5</b>	<b>3</b>
Chine	3			<b>3</b>	
Croatie	6			<b>6</b>	
Danemark	1			<b>1</b>	
Égypte	9			<b>9</b>	
Fédération de Russie	7	4	110	<b>121</b>	<b>2</b>
Gambie	15			<b>15</b>	<b>4</b>
Ghana	5	9	775	<b>789</b>	<b>10</b>
Guinée	5	1		<b>6</b>	
Inde					<b>6</b>
Indonésie	6			<b>6</b>	
Jordanie	6	4	121	<b>131</b>	<b>2</b>
Kenya	6	10	188	<b>204</b>	<b>6</b>
Kirghizistan	2			<b>2</b>	
Malaisie	5			<b>5</b>	<b>4</b>
Malawi					<b>4</b>
Mali	7			<b>7</b>	
Maurice					<b>2</b>
Namibie					<b>4</b>
Népal	5	3		<b>8</b>	<b>4</b>
Nigéria	7	12	1 581	<b>1 600</b>	<b>8</b>
Norvège					<b>2</b>
Nouvelle-Zélande	2			<b>2</b>	
Pakistan	11	15	1 287	<b>1 313</b>	<b>2</b>
République tchèque	2			<b>2</b>	
République-Unie de Tanzanie	12			<b>12</b>	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12	6		<b>18</b>	<b>10</b>
Sénégal					<b>6</b>
Slovaquie	1			<b>1</b>	
Sri Lanka					<b>6</b>

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>			<b>Total</b>	<i>Forces de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<b>Total police civile</b>
Suède	1			<b>1</b>	<b>4</b>
Thaïlande	3			<b>3</b>	
Turquie					<b>7</b>
Ukraine	2	3	617	<b>622</b>	
Uruguay	6			<b>6</b>	
Zambie	7	5		<b>12</b>	<b>14</b>
Zimbabwe					<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>89</b>	<b>5 151</b>	<b>5 410</b>	<b>118</b>

